

**La Coordination Nationale des Lieux intermédiaires et indépendants demande au Ministre du Travail de ne pas agréer l'accord Unedic du 22 mars 2014**

La Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants réunit un très grand nombre de Lieux artistiques et culturels du Tiers secteur, qui ont aujourd'hui un rôle majeur dans le renouvellement des esthétiques et œuvrent au plus près des territoires et de tous les publics, y compris les plus éloignés.

**La Coordination Nationale des Lieux Intermédiaires et Indépendants demande au gouvernement de ne pas agréer « l'accord » sur l'UNEDIC qui prévoit une aggravation des inégalités et une précarisation accrue dans le secteur du spectacle vivant.**

Les dispositions de ce nouvel accord, loin de chercher des solutions rationnelles pour une meilleure gestion du système de l'intermittence du spectacle, apparaissent comme une tentative supplémentaire de rétrécissement de ce régime particulier au profit des acteurs de l'industrie culturelle.

Les propositions du Comité de Suivi, fruit de 10 années de travail, qui sont unanimement acceptées par l'ensemble du secteur (syndicats de salariés, d'employeurs, CIP...) et qui ont été élaborées avec des parlementaires, des universitaires, des économistes, permettent une plus juste indemnisation de celles et ceux qui en ont besoin, tout en étant plus économes que les « réformes » qui se sont succédées depuis 10 ans. Ces propositions n'ont même pas été évoquées lors de ces négociations.

Le régime des intermittents du spectacle sert manifestement de « monnaie d'échange » au sein de négociations entre partenaires sociaux, sans aucune considération pour l'équilibre de ce secteur particulier et stratégique pour l'évolution de notre société, sans parler de la perversité des situations individuelles de stress impliquées par ce nouvel « accord ».

Nous, lieux intermédiaires et indépendants, au contact quotidien des acteurs les plus fragiles et les plus prometteurs de l'art et de la culture, en relation avec les territoires les plus démunis, sur lesquels la détermination quotidienne de ces acteurs ouvre au plus grand nombre la possibilité de l'art et de la culture, nous demandons des réformes adaptées aux spécificités de l'emploi artistique sous toutes ses formes. C'est ainsi que nous demandons la renégociation immédiate du régime des intermittents du spectacle, mais également une négociation sur les conditions d'exercice, de contractualisations, de rémunérations des artistes plasticiens qui ne bénéficient à ce jour d'aucune protection digne, en tant qu'éléments nécessaires à tout projet de démocratisation culturelle en France aujourd'hui.

**La Ministre de la Culture, engagée pour une plus grande prise en compte de tous les territoires par les politiques culturelles, le Ministre du travail, signataire d'une lettre de soutien au Comité de Suivi, ne peuvent accepter que le gouvernement valide un « accord » en parfaite contradiction avec leurs convictions et leurs objectifs.**

*Pour la Coordination : [Actes if](#), [l'UFISC](#), [le Synavi](#), [la FRAAP](#), [THEMAA](#), [ARTfactories/Autre\(s\)pARTs](#), le L.I.E.N, [la Fédération Nationale des Arts de la Rue](#), [la Fedelima](#), [le RIF](#), [DOG](#)*